

# # FICHE PRATIQUE FINANCER SON CABINET

## #1 Etablir un plan de financement

- > Vous **IDENTIFIEZ LES BIENS À ACQUÉRIR ET LEUR MONTANT** (cabinet, patientèle ou parts de société, matériel médical, mobilier et véhicule si besoin).

## #3 Négocier avec son banquier

- > N'oubliez pas le découvert autorisé qui vous permettra de faire face à des dépenses professionnelles imprévues.

## #4 Penser aux aides financières

- > Votre futur cabinet se situe dans une **ZONE SOUS-DOTÉE ? SE RENSEIGNER AUPRÈS DES ARS** pour obtenir des informations sur les zones concernées et le montant des aides.

## #2 Avantages

- > Financer son **LOCAL** <sup>(1)</sup> : crédit immobilier professionnel jusqu'à 20 ans.
- > Financer ses **TRAVAUX** <sup>(1)</sup> : crédit professionnel pour travaux jusqu'à 15 ans.
- > Financer des **PARTS DE SEL** <sup>(1)</sup> : crédit installation.
- > Financer sa **PATIENTÈLE** <sup>(1)</sup> : crédit installation en 12 ans pour un rachat de SEL et 7 ans pour le rachat d'une patientèle.
- > Financer son **MATÉRIEL** <sup>(2)</sup> et du **MOBILIER** <sup>(2)</sup> : crédit ou de crédit-bail jusqu'à 7 ans.
- > Financer son **ÉQUIPEMENT** en échange de **LOYERS** <sup>(2)</sup> : la durée de financement est de 7 ans maximum.
- > Financer son **VÉHICULE** <sup>(2)</sup> : crédit ou crédit de location avec option d'achat.

(1) « Sous réserve d'acceptation par notre partenaire financier. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre de crédit. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci est refusé, le vendeur devra vous rembourser les sommes versées. »

(2) Sous réserve d'acceptation de MACSF financement, MACSF prévoyance et MACSF assurances.



Appli mobile



3233 Service gratuit + prix appel



macsf.fr

**CIPS**  
Centre d'information  
des Professions de Santé

PRENDRE RDV :

